



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Masseurs-kinesitherapeutes

Question écrite n° 50253

### Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur le souhait de nombreuses organisations professionnelles de masseurs-kinesitherapeutes de voir se constituer un conseil de l'ordre des kinesitherapeutes. C'est pourquoi elle lui demande si son ministere compte acceder a la requete de ces organisations.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a recemment depose sur le bureau de l'Assemblee nationale un projet de loi relatif a l'organisation de certaines professions d'auxiliaires medicaux. Ce projet vise a mettre en place des instances juridictionnelles chargees de veiller au respect des regles d'exercice professionnel qui, a l'issue du vote de la loi, seront instituees par voie reglementaire apres concertation avec les professionnels.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Papon Monique](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50253

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4688